

Bruxelles, le 12 décembre 2019  
(OR. en)

14888/19

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2019/0599(NLE)**

---

---

UD 322

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	ST 14426/19 + ADD 1
Objet:	Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1387/2013 portant suspension des droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits agricoles et industriels - Adoption

---

1. Le 21 novembre 2019, la Commission a présenté au Conseil la proposition citée en objet, qui est fondée sur l'article 31 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.
2. Le groupe "Union douanière" a examiné la proposition et, le 28 novembre 2019, il est parvenu à un accord sur le texte figurant dans le document ST 14494/19.
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents pourrait:
  - confirmer l'accord intervenu au sein du groupe, et
  - inviter le Conseil à adopter sans débat, lors d'une de ses prochaines sessions, le règlement dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document ST 14529/19.